

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 9

Artikel: Réunion des forestiers suisses à Bienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

publié par la société des forestiers suisses

rédigé par El. Landolt et J. Kopp

N° 9.

1863.

Le **Journal suisse d'économie forestière** paraît tous les mois, en français, chez F. MAROLF, imprimeur à Neuchâtel; chaque numéro aura 1 à 1 $\frac{1}{2}$ feuille d'impression; le volume d'une année est de 15 feuilles. — Prix d'abonnement: fr. 2»50 par an, franc de port pour toute la Suisse. On peut s'abonner aux bureaux de poste.

Réunion des forestiers suisses à Bienne.

La rédaction de ce journal ne saurait laisser paraître le numéro de septembre sans y insérer quelques mots sur la réunion des forestiers suisses tenue à Bienne du 6 au 8 de ce mois. Nous ne voulons pas anticiper sur le procès-verbal des délibérations de l'assemblée; il sera publié dans ces feuilles, conformément à l'usage; notre intention est seulement d'informer en peu de mots les membres de la société qui n'ont pas pu se rendre à notre assemblée, des décisions qui ont été prises, puis aussi de donner essor aux sentiments de joie et de reconnaissance que réveille en nous le souvenir des beaux jours passés à Bienne.

Oui, ces jours sont une belle page dans les annales de notre société, et ils auront sans aucun doute une excellente influence sur le développement de notre économie forestière. La plupart des forestiers suisses reconnaissent maintenant qu'une participation active aux efforts de la société est un moyen très-efficace de faire progresser l'économie forestière en Suisse, et cette dernière réu-

nion, ainsi que celle de l'an passé, prouve que notre société a pris une nouvelle vie.

80 membres, représentant 12 cantons divers, s'étaient réunis à Bienne; un nombre considérable de préposés de communes et de gardes-forestiers s'étaient joints à eux, l'assemblée compta plus de 130 assistants. A côté du canton de Berne, les cantons d'Argovie et de Soleure ont fourni les plus forts contingents. Nous regrettons d'avoir à signaler que le canton de Fribourg, dans lequel notre société compte beaucoup de membres, n'était pas du tout représenté, et que même les membres vaudois étaient moins nombreux que la proximité des lieux aurait pu le faire espérer. L'Allemagne nous avait envoyé des hôtes distingués, dans la personne de MM. les inspecteurs forestiers Roth de Donaueschingen et Grebe d'Eisenach, qui ont pris part aux discussions, ainsi qu'aux excursions, avec un intérêt dont nous témoignons ici toute notre reconnaissance. Nous avons aussi parmi nous deux forestiers russes, dont l'un est professeur à l'école forestière de Saint-Pétersbourg.

Après le discours d'ouverture, prononcé par le président, on s'occupa des affaires de la société. Les comptes furent passés avec tous les remerciements dus au caissier sortant, puis on désigna Saint-Gall pour lieu de réunion en 1864, sur quoi M. Keel, inspecteur-général des forêts, fut élu président, et M. Bohl, inspecteur forestier à Saint-Gall, vice-président. Pour l'année 1865, on a demandé que l'assemblée se tint de nouveau dans la Suisse occidentale. La réception des nouveaux membres nous valut un renfort de 32 hommes, dont plusieurs possèdent dans des cercles plus ou moins étendus, une influence qui les rend à même de donner un appui sérieux aux progrès de l'économie forestière dans notre patrie.

Selon le programme arrêté par le comité, on devait passer immédiatement à la discussion des sujets proposés pour cette année. Cependant l'assemblée ayant trouvé plus convenable de s'occuper en premier lieu des anciens sujets encore sur le tapis, on discuta d'abord les rapports et les propositions de la commission nommée à Zofingue, et l'on put ainsi liquider des affaires pressantes et d'une haute importance.

Les membres de la société ont pu prendre connaissance de ces propositions, ainsi que des rapports sur des sujets à l'ordre du

jour, par un supplément au journal, qui leur a été expédié, et auquel nous les renvoyons.

A l'égard de l'ouvrage forestier qui doit être édité aux frais de la société, les propositions de la commission ont été adoptées sans modifications. On n'a pas jugé nécessaire de discuter à nouveau sur la nécessité d'entreprendre une telle publication, les décisions de la dernière assemblée étant suffisamment concluantes sur ce point. En revanche, une vive discussion s'est engagée sur la proposition de charger le comité d'entrer en pourparlers avec un homme capable de rédiger ce livre, et de s'entendre avec lui sur l'exécution du travail, ainsi que sur les honoraires, sans réserve de ratification. Plusieurs assistants préféraient une mise au concours à ce mode de procéder, et la proposition de la commission n'a été adoptée qu'à une faible majorité.

Les propositions relatives aux frais de cultures d'essences exotiques et celles faites en vue de faire progresser l'économie forestière dans les cantons encore privés de lois sur les forêts, ont été également votées par l'assemblée. Sous ce dernier rapport, l'exécution sérieuse de ces propositions dépendra essentiellement de l'activité du comité, et c'est encore ici le lieu de rappeler que notre organisation actuelle, selon laquelle le comité se renouvelle chaque année, entrave une poursuite active et conséquente de ce but.

La motion suivante, qui est d'une grande importance, fut ensuite présentée à l'assemblée par M. le professeur Landolt.

La société des forestiers suisses décide d'inviter le conseil fédéral à proposer à l'assemblée fédérale :

1° de voter un crédit annuel de 25,000 fr. en faveur de l'économie forestière en Suisse;

2° d'adjoindre au département de l'intérieur une commission de cinq membres, chargée de préavisier sur toutes les questions forestières, de désigner les surfaces qui devront être reboisées dans les bassins supérieurs des rivières, et de veiller à l'emploi le plus convenable du crédit alloué.

Cette motion fut écoutée avec une vive attention, ainsi que l'exposé très détaillé des motifs. Elle est en complet accord avec celle que notre honorable président, M. le conseiller d'état Weber, a présentée au conseil national pour ouvrir la voie à un traitement plus convenable de nos forêts dans les hautes montagnes, et qui a été prise

en considération et sera probablement déjà traitée dans la prochaine session de l'assemblée fédérale.

Il est donc bien temps que la société des forestiers suisses, qui a déjà obtenu par ses instances l'expertise de nos forêts de montagnes, revienne à la charge à cette occasion favorable, qu'elle témoigne son assentiment aux propositions des experts pour l'amélioration de l'économie forestière, et qu'elle insiste auprès des autorités fédérales pour en obtenir l'exécution.

Aussi la motion de M. Landolt fut bien accueillie et obtint l'assentiment général. L'assemblée décida unanimement l'envoi d'une adresse au conseil fédéral, et le comité fut chargé de l'expédier sans délai.

Cette décision encore fit sentir la nécessité absolue de renoncer au changement annuel de comité et d'adopter pour la société une direction plus stable. M. l'inspecteur forestier Meisel prêta sa voix à ce sentiment, et il proposa la révision des statuts dans ce sens, que le comité soit nommé pour plusieurs années. A l'objection soulevée qu'une disposition des statuts en vigueur s'oppose à une révision actuelle, on répondit que les statuts doivent servir à atteindre le but que la société se propose, en sorte que l'assemblée des membres a le droit et le devoir d'en réclamer en tout temps les modifications nécessaires dès qu'ils mettent obstacle à la poursuite de ce but. Aussi l'assemblée décida de faire nommer par le comité une commission de cinq membres, qui sera chargée de présenter à la prochaine assemblée des propositions de modifications aux statuts.

Espérons que cette commission parviendra à proposer une organisation qui, tout en conservant les avantages de celle qui nous régit aujourd'hui, soit exempte de ses défauts, qui réponde à la nouvelle position de la société et à son champ d'activité plus vaste, et qui offre toute garantie qu'on ne verra jamais s'établir parmi nous le règne redouté d'une papauté forestière. L'organisation de la société suisse des sciences naturelles pourrait peut-être indiquer la voie qui conduit le mieux à ce but.

Après avoir ainsi terminé les discussions sur les propositions de la commission de Zofingue et sur les motions présentées, on passa aux délibérations sur les sujets proposés. La part que nos hôtes d'Allemagne prirent à ces discussions, contribua beaucoup à en augmenter l'intérêt ; mais nous ne pouvons entrer ici dans des dé-

tails. Nous devons aux mesures prises par le comité, ainsi qu'à l'excellente direction des délibérations, d'être parvenus à traiter, outre les sujets inscrits au programme, beaucoup d'affaires de haute importance, et cela dans un temps très-restreint. Pour la première fois les rapports ont été communiqués aux membres avant la réunion. On a sûrement reconnu partout l'utilité de cette mesure et il est fort à désirer qu'à l'avenir elle soit toujours prise; en revanche, nous croyons qu'il est superflu de nommer des seconds rapporteurs, et que cela peut même nuire à la liberté de la discussion. A notre avis, il suffit amplement, pour ouvrir les débats, que les auteurs des rapports rappellent en quelques mots les traits principaux de leur travail, et qu'ils mettent particulièrement en évidence les points sur lesquels il importe surtout de s'éclairer. La discussion ne doit pas être l'apanage de quelques privilégiés; elle doit autant que possible servir à l'échange des vues et des expériences de tous. Il est aussi fort à désirer qu'on varie convenablement le choix des rapporteurs et qu'on mette à contribution les jeunes forestiers plus qu'il n'a été d'usage jusqu'ici.

De nombreux exemplaires des instructions sur l'arpentage des forêts et sur l'établissement des plans d'aménagement dans le canton de Berne ont été distribués aux assistants; ce sont des souvenirs précieux de cette réunion. Les tableaux de statistique forestière qui nous ont été présentés sont aussi d'un grand intérêt, et nous ont donné la conviction que cette entreprise, qui sera bientôt terminée, et qui se rapporte aux forêts d'un canton dont l'étendue est aussi considérable et dont les circonstances locales sont aussi diverses, est un des meilleurs travaux exécutés dans ce domaine; elle offrira au législateur tous les matériaux nécessaires pour établir une loi forestière réellement appropriée à l'état des forêts du canton et elle sera d'un haut intérêt pour tout forestier suisse. En examinant tous ces documents, nous éprouvions le désir que l'économie rurale et l'économie forestière soient aussi bien représentées dans tous nos gouvernements cantonaux, que c'est le cas dans le canton de Berne depuis quelques années. On ne peut méconnaître qu'il faut attribuer à cette direction supérieure les progrès sérieux et rapides qu'a fait dans ces derniers temps l'économie forestière bernoise. Les mesures énergiques qu'elle a prises dans un domaine qu'on avait précédemment un peu négligé, porteront non-seulement de bons fruits pour le canton de Berne, mais exer-

ceront encore une influence bienfaisante sur l'économie forestière de la Suisse entière.

Quelques mots encore sur les excursions. Les assistants avaient reçu, pour s'orienter plus aisément, une brochure imprimée, renfermant des plans des forêts qui devaient être parcourues, et des notices intéressantes sur leur aménagement. Ces forêts appartenant en partie à l'état, en partie aux villes de Bienne et de Nidau, nous fournirent de nombreux sujets d'instructions et de discussions dans les domaines les plus importants de l'art forestier. Nous visitâmes des semis, des plantations et des peuplements très-variés, et nous pûmes examiner de grandes pépinières avec de riches provisions d'essences exotiques rares. Parmi les nombreuses cultures dignes d'être admirées, nous devons surtout signaler celles qui ont été exécutées de 1840 à 1850, sur les versants calcaires exposés au midi, qui vers le bas de la montagne n'offrent qu'un sol très-maigre; ces cultures présentent un exemple des plus instructifs, et donnent la conviction encourageante que, même en de telles localités, qui opposent au forestier des difficultés si sérieuses, on peut obtenir de bons résultats lorsqu'on poursuit son but avec intelligence et persévérance. Les essais entrepris ici avec le pin noir ont eu le même résultat que dans le Wurtemberg; ils prouvent que cette essence convient tout particulièrement et beaucoup mieux même que le pin sylvestre, pour reboiser les sols calcaires maigres et sans profondeur, et qu'en peu de temps par l'abondante chute de ses aiguilles, elle améliore assez le sol pour permettre la production d'essences plus exigeantes. Les cultures exécutées sur le Jolimont sont aussi très-intéressantes, et les forestiers qui ne s'en sont pas laissé distraire par la vue splendide dont on jouit de cette hauteur, ont pu tirer de leur examen de riches enseignements.

Mais tout en satisfaisant notre ardeur scientifique, on avait aussi songé à rafraîchir nos palais, qui, comme ceux de tout bon forestier, sont très-sensibles à la sécheresse. A cet effet, on nous offrit dans de nombreuses haltes, d'excellents vins, qui rendirent à nos langues desséchées la souplesse nécessaire pour se prêter aux paroles qui se pressaient sur nos lèvres. Des mets substantiels, offerts en abondance, accompagnaient ces nobles liquides; tout avait été préparé en sorte que chacun fût servi à souhait; du sein

même de la terre, on vit jaillir d'abondantes sources de bière double de Munich. Partout où se présentait sur notre passage un beau point de vue, on faisait halte autour des collations offertes tantôt par les autorités et les bourgeois de Bienne et de Nidau, tantôt par l'Etat même de Berne. Les mâles détonations de l'artillerie et les harmonieux accords d'une bonne musique vinrent encore ajouter à la gaieté de ces repas. Nous ne prolongerons pas ces détails, pour ne pas éveiller des regrets chez les membres de la société qui n'ont pas pu se joindre à la fête, aussi passons-nous sous silence les scènes enjouées que les enfants de la forêt ont joué sous le toit hospitalier de l'aubergiste Römer, au bord du lac de Bienne; nous dirons seulement pour consoler les absents, qu'ils n'ont pas été oubliés dans les toasts, surtout le troisième jour. Pendant toute la durée de la réunion, un élément de franche gaieté dominait l'assemblée.

Pour terminer, nous exprimons nos remerciements chaleureux au gouvernement de Berne, qui a gratifié la société d'un très-riche subside; à notre comité, qui a secondé nos efforts de la manière la plus active; aux autorités et aux bourgeois de Bienne et de Nidau, qui ont préparé aux forestiers suisses un si aimable accueil. Notre reconnaissance s'adresse également à notre vénérable guide dans les excursions, M. l'inspecteur forestier Muller, le Nestor des forestiers bernois; il s'est élevé dans les forêts confiées à son administration, un monument qui parle à la postérité avec plus d'éloquence que les statues de pierre et de bronze. Qu'il vive, et que longtemps encore il puisse concourir à la prospérité de nos forêts!

NOUVELLES DE L'ÉCOLE FORESTIÈRE A ZURICH

Au commencement de l'année 1862-63, la 5^{me} division du polytechnicum ou l'école forestière comptait 21 élèves et 2 auditeurs. 10 des premiers suivaient le premier cours et 11 le second. Dans le courant de l'année, 3 élèves sont sortis et il en est entré un; un autre a dû être renvoyé à cause de son manque d'assiduité. 4 élèves étaient étrangers; les autres se répartissaient entre les cantons comme suit: Berne 8, Argovie 3, Lucerne, Neuchâtel, Schaff-